

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017

L'An deux mil dix-sept le quatorze mars à vingt heures zero minute, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 03 2017

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max – M JOLY Jean-Pierre - M ASTIER Sabin
- M BRUCHON Fabrice – M COMBET Rosan - M NERON Julien - Mme CANEL Monique
- Mme DUMAS Nathalie -

Absent excusé :

Secrétaire de Séance : Mme DUMAS Nathalie

1 – MODIFICATION DES STATUTS de l'EPIC « Office de Tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre »

M Le Maire informe le conseil de la proposition de modification des statuts de EPIC «Office de Tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre » suite au conseil communautaire du 15 décembre 2016.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- modification de l'adresse du siège social au 26 avenue Boissy d'Anglas – 07 270 Lamastre

- modification de l'article 2 des statuts qui deviendrait : « (...) Il peut être chargé, par le conseil communautaire, de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles et sportives (...) »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les modification des statuts de l'EPCI « Office de Tourisme de la communauté de communes du pays de Lamastre » qui consiste à changer l'adresse du siège social ainsi qu'a modifier l'article 2 des statuts, comme précité ci-dessus.

2 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

M Le Maire rappelle le projet présenté par ENEDIS concernant l'enfouissement de la ligne HTA 20 000 volt passant sur une parcelle de la commune au lieu dit « la Plaine » AC 55. Il informe que la convention est a valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les termes de la convention de servitudes CS06,**
- autorise M Le Maire a signer la convention pour le compte de la Commune.**

3 – présentations des comptes administratifs et de gestion 2016

M VALLA présente les comptes 2016 du CCAS, de l'Eau et Assainissement et de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

a) CCAS

excédent reporté : + 1 101,00 €
Dépenses : 2 223,36 €
recettes : 180,00 €
Déficit de clôture : - 942,36 €

La dotation du budget commune prévue au budget CCAS 2016 de 2 000 € n'a pas été versée sur 2016 , elle sera versée en 2017.

b) EAU et ASSAINISSEMENT

section de fonctionnement

excédent reporté : + 38 000,00 €
dépenses : 84 263,91 €
recettes : 90 459,28 €
Excédent de clôture + 44 195,37 €

Section d'investissement

excédent reporté + 85 467,68 €
dépenses: 18 653,02 €
recettes : 112 479,35 €
Excédent de clôture + 179 294,01 €

c) COMMUNE

section de fonctionnement

excédent reporté : + 153 722,08 €
dépenses : 332 714,55 €
recettes : 446 313,90 €
Excédent de clôture : + 267 321,43 €

section d'investissement

excédent reporté : - 11 175,41 €
dépenses : 73 019,40 €
recettes : 41 556,52 €
Déficit de clôture - 42 638,19 €

Les comptes administratifs 2016 correspondent aux comptes de gestion 2016 à la trésorerie.

L'ensemble du conseil municipal est invité a étudier les CG, CA et les budgets 2017 pour le 11 avril 2017.

4 – Orientations budgétaires pour 2017

M Le Maire présente les orientations pour les budgets 2017.
Il évoque les investissements.

Pour le budget de l'eau et de l'assainissement :

- mise séparatif du village (étude en cours, travaux par tranche début fin 2017)
- la rénovation du réservoir en eau potable du village

Pour le budget de la commune :

- achat d'un défibrillateur,
- rénovation mur route de Nas (« La Goune »)
- rénovation du monument aux morts
- rénovation des toilettes publiques,
- travaux dans l'église (électricité et escalier),
- toiture temple,
- enfouissement des réseaux électricité et telecom à Saignole et au stade,
- étude rénovation salle polyvalente,
- multiservices (aménagement),
- acquisition d'un véhicule type 4x4,
- protection des lampadaires,
- mairie, ouverture salle du conseil (clarté),
- changement des buses à Pradon et Plaisir
- ...

5 – LOCATION APPARTEMENT

M BERSOUX et Mme VANDENBOGAERDE, locataires de la commune, ont demandé à louer l'appartement au dessus de la bibliothèque.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de louer à M BERSOUX et Mme VANDENBOGAERDE l'appartement 179 rue de la Mairie

6 – TRAVAUX APPARTEMENT CHARLON

Les employés communaux rénovent (peinture) l'appartement du haut à Charlon. M Caillet a été sollicité pour le plafond de la salle d'eau. (CM du 9 février 2017). Il convient de lui faire réaliser l'ensemble de la peinture des murs et plafond de la salle d'eau en plus de la réalisation de trappe du plafond. M Caillet a présenté un nouveau devis global.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise Denis CAILLET pour 955,87 € HT
- prévoit les crédits au budget 2017

6 – PARTICIPATION ÉCOLE SÉJOUR

Mme Alibert, directrice de l'école, sollicite la commune pour un projet de voyage scolaire dans la Drôme à « Indian's Vallée ». Les élèves de très et petit section iraient 1 jour et les

autres 2 jours avec nuit sous tipi.
Le budget prévisionnel est de 2 137 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de participer au projet « vivre à la façon des indiens »
- prend en charge le coût du transport soit 480 €
- prévoit les crédits au budget 2017

7 – REMBOURSEMENT ASSOCIATION DES GÉOPHILES GILHOCOIS

L'association des géophiles Gilhocois entretient les sentiers de randonnées sur la commune. Les bénévoles effectuent un travail régulier sur les nombreux chemins et sentiers de la commune. Dernièrement, ils ont remis en valeur la source « Marguerite ».

M Cros, le président, sollicite le remboursement de factures d'achat de fournitures pour un montant total de 216,25 € (chaînes, lame de débroussailluse, bobines, huile...).

M Le Maire rappelle que l'association devrait faire une demande en aval et que la commune peut faire alors un « bon de commande » pour ces fournitures.

Il y a lieu de faire un courrier à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le remboursement à l'association « Les Géophiles Gilhocois » pour 216,25 € HT
- prévoit les crédits au budget 2017

8 – SALLE POLYVALENTE

A – DISPOSITION INTÉRIEURE

Le conseil municipal a évoqué la possibilité de réaliser une seule salle. Les deux salles existantes seraient réunies. Un système de cloison mobile permettrait la séparation si nécessaire. Des travaux structurels seraient nécessaires. La proposition est mise aux votes.

2 voix POUR

7 voix CONTRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 contre et 2 pour ;

- décide de conserver 2 salles dans la salle polyvalente.

B – CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTES

M VALLA présente les trois cabinets d'architectes qui ont répondu (ARCHI-CONSULT, Aline CETTIER et Thierry WETTEL, Patrice REVERDI – DPLG,). Les conseillers ont reçu les différentes offres.

M VALLA présente un tableau récapitulatif des différentes prestations du cabinet ARCHI-CONSULT.

Le groupement « ARCHI-CONSULT, MATHIEU, EFFICIEN, SOVEBAT » pour les études : architecture, structures, thermique et fluide, économie. L'étude sur les structures n'est pas nécessaire du fait qu'elle n'est pas concerné par les travaux envisagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition du cabinet ARCHI-CONSULT pour 6 000 € HT
- autorise M Le Maire a signer les documents
- prévoit les crédits au budget 2017

La date du prochain conseil est fixée au 11 avril 2017.
La Séance est levée à 22h30